Notre différence

Notre entreprise à taille humaine, dynamique, figure parmi les rares cabinets spécialisés en droit de la franchise et jouissant d'une réelle indépendance.

Un seul groupe de travail. Certes, nous sommes une entreprise de petite taille. Mais étant donné que nous n'avons qu'un seul groupe de travail, nous figurons en réalité parmi les plus grands acteurs du marché, et ce même en comparaison avec les cabinets généralistes. Ces derniers impressionnent peut-être par leur nombre, mais leur équipe spécialisée en franchise ne sera composée que d'un seul associé, appuyé par un ou deux avocats. Étant donné que, pour de tels cabinets, le droit de la franchise n'est souvent pas la branche la plus lucrative, il ne sera pas au cœur de leur stratégie.

Et que se passe-t-il ensuite ?

En cas d'action en justice, le méga-cabinet placera un ou deux « combattants » sur le terrain, là où nous sommes à même d'assigner bien plus d'experts à votre affaire.

Forte de dizaines d'années d'expérience commune, notre équipe est à même de gérer les questions juridiques complexes. Votre situation, nous l'avons probablement déjà rencontrée. Souvent, il nous suffit donc de consulter notre voisin de bureau pour lui demander ce qu'il pense de la situation.

Tandis que l'associé prestigieux des plus grands cabinets n'aura personne à qui soumettre ses questions – sauf à son jeune et brillant collègue tout droit sorti des grandes écoles et qui ne fera que réciter son manuel, ou encore à son collègue associé en fiscalité qui lui demandera de quel type de franchise fiscale il parle !

Nous sommes TOUS spécialisés en franchise. Il s'agit du domaine que nous traitons au quotidien.

Une seule activité au centre de nos préoccupations. La franchise est bien plus qu'une branche particulière du droit. Pour des millions d'individus, il s'agit également de leur métier : créateur de réseau de franchise, développeur national et régional de franchise, développeur international, directeur de franchise, franchisés, investisseurs, gérant de point de vente, employés subalternes. De nombreux professionnels d'horizons très différents jouent un rôle dans le développement de réseaux de franchise : pensons aux architectes, sociétés informatiques, agences de marketing, sociétés d'immobilier commercial, fournisseurs, consultants, fonds d'investissements, etc.

Il existe des dizaines d'associations de franchisés à travers le monde. Chaque weekend, un salon de la franchise est organisé quelque part. Des dizaines de revues sont spécialisées en franchise. Les banques et les organismes publics ont créé des services consacrés à ce type de réseaux. Des centaines de secteurs ont adopté le modèle de la franchise : alimentation, animaux de compagnie, automobile, café, comptabilité et finance, consultants et courtiers, coursiers, distributeurs automatiques, divertissement, DVD et vidéo, fiscalité, fitness, franchises exploitées à domicile, franchises pour enfants, formation, gestion du trafic aérien, franchises industrielles, informatique et Internet, immobilier, imprimerie, nettoyage, opportunités commerciales, photographie, publicité et marketing, recrutement et placement du personnel, restauration, santé et beauté, sécurité, services à domicile, services aux entreprises, services de déménagement et de stockage, services postaux et de livraison, soins de santé et soins aux personnes âgées, sports, vente au détail, voyages…

Flexibilité de facturation. Notre objectif est que la transparence de nos factures vous inspire autant de confiance que la qualité de nos services juridiques. Nous sommes prêts à pratiquer des honoraires forfaitaires lorsque nous avons une certaine expérience sur des projets similaires et disposons des informations nécessaires

sur le travail spécifique demandé par le client. Certains types de projets, tels que les négociations contractuelles ou les contentieux, ne peuvent cependant pas faire l'objet d'une telle fixité de ce type de facturation, étant donné que le temps et les efforts investis dépendent largement de l'autre partie et de ses conseils. Lorsque ce mode de facturation est impossible ou n'a pas la préférence du client, nous facturons généralement à un taux horaire, tout en restant ouverts à d'autres possibilités. Nous pouvons également fournir une estimation des frais en cas de besoin.